# Commission Régionale Futsal

## SAISON 2026/2027

## PROCÈS-VERBAL N°15

**Réunion du lundi 12 octobre 2026**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7** jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de **3** jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

**Rappel**
**Evolutions & obligations Futsal Seniors Masculins R1 – saison 2027-2028.**

*Information transmise aux clubs évoluant en championnat R1 et R2 – saison 2026-2027*

**Temps de jeu (article 6.3 du règlement du championnat Régional Futsal masculin) :**
Toutes les rencontres se dérouleront au format 2x20mn avec arrêt du chrono.

**Gymnase (article 6.1 du règlement du championnat Régional Futsal masculin) :**
Obligation d'avoir un gymnase classé Futsal 2.

Dérogation possible pour les clubs Régional 2 accédants au Régional 1 → gymnase classé Futsal 3 pendant les 3 premières saisons suivant son accession sous réserve que l'installation soit dotée d'une tribune.

**Obligations d'équipes (article 11.5 du RSG de la LPIFF) :**
Les clubs évoluant en championnat Seniors Futsal Masculins Régional 1 ont l'obligation d'engager :

- Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau du Futsal (Championnat de France Futsal de D1), ou une équipe de Jeunes Futsal (hors équipe U16 Futsal) participant aux actions organisées par la Ligue ou le District,

- **Une équipe U16 Futsal disputant le championnat Régional**

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Le non-respect de l'obligation pendant 2 saisons consécutives et au-delà entraîne la rétrogradation de l'équipe concernée dans la division inférieure la saison suivante. Cette rétrogradation administrative n'est pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.

## COUPE NATIONALE FUTSAL

**Tour n°1 :**

**79347429 JS DRANCY 1 / BEZONS USO 1 du 03/10/2026.**
Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé de BEZONS USO.
JS DRANCY qualifié pour le prochain tour.

**79347426 US JUILLY / ILE ST DENIS AFC du 04/10/2026.**
La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements du 08/10/2026 ayant donné match perdu par pénalité à l'US JUILLY pour dire l'AFC ILE ST DENIS qualifié pour le prochain tour.

Par conséquent le match du tour n°2 devient :

**79962892 ILE ST DENIS AFC / CHAMPS FUTSAL**

Et se déroulera le **lundi 19/10/2026 à 20h30** (créneau habituel de l'AFC ILE ST DENIS pour ses rencontres à domicile).

## CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS

**Régional 1**

**55809450 CRETEIL FOOT US 1 / ATTAINVILLE FUTSAL 1 du 31/10/2026.**
La Commission prend note de la demande d'inversion du match formulée par CRETEIL FOOT US en raison de l'indisponibilité de son gymnase (justificatif Municipal fourni).
Elle procède à l'inversion des matchs aller/retour.
Match aller 55809450 ATTAINVILLE FUTSAL 1 / CRETEIL FOOT US 1 le 31/10/2026.
Match retour 55809510 CRETEIL FOOT US 1 / ATTAINVILLE FUTSAL 1 le 03/04/2027.

Par conséquent, elle demande à CRETEIL FOOT US de modifier l'horaire du coup d'envoi de son match U18 Futsal R3 :
79583972 CRETEIL FOOT US 1 / BVE FUTSAL 2 du 03/04/2027.

**55809436 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / LA CUATRO FUTSAL 1 du 03/10/2026.**
La Commission accuse réception de la liste des joueurs + staff de LA CUATRO FUTSAL ayant pris part à ce match.

**Régional 2**

**Poule A**
**55702204 PARIS XIV FC 2 / SENGOL 77 1 du 26/09/2026**
La Commission prend note du courriel de PARIS XIV FUTSAL et des compositions des 2 équipes transmises suite à un problème de transmission de la FMI.
Elle réitère sa demande à l'arbitre officiel sur la transmission :

- du résultat du match.
- des éventuels avertissements.

**Poule B**

**55802350 GOUSSAINVILLE FC 1 / PARIS FUTSAL 1 du 10/10/2026.**

La Commission,
Pris connaissance des courriels de l'arbitre officiel n°2 et du club de GOUSSAINVILLE FC,
Considérant que dans son courriel l'arbitre officiel n°2 indique avoir reçu un sms le samedi 10/10/2026 indiquant que l'équipe de GOUSSAINVILLE FC serait forfait le jour du match,
Considérant qu'une capture d'écran est jointe au mail et que le numéro de téléphone correspond à celui du Président du club de FC GOUSSAINVILLE,
Considérant que l'arbitre officiel n°2 précise que l'arbitre officiel n°1 a reçu le même message,
Considérant que les 2 arbitres officiels ne se sont pas déplacés le jour du match,
Considérant que le FC GOUSSAINVILLE a transmis par courriel une feuille de match papier le 12/10/2026 sur laquelle il apparaît que la rencontre s'est déroulée,
Considérant que le FC GOUSSAINVILLE précise que cette rencontre s'est déroulée sans la présence des arbitres officiels,
Par ces motifs,
Demande pour sa réunion du 19/12/2026 :

- Au Président du club de GOUSSAINVILLE FC et au club de PARIS FUTSAL un rapport sur la situation décrite ci-dessus.
- Aux 2 arbitres officiels de transmettre tous les éléments en leur possession concernant la situation décrite et notamment la capture d'écran du sms (par l'arbitre officiel n°1).

Dès réception, la Commission statuera.

**Régional 3**

**Poule B**

**55810432 ARTISTES FUTSAL 2 / LA TOILE 1 du 10/10/2026.**

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé de LA TOILE.

**Poule C**

**55702593 PARIS ACASA 4 / ROISSY EN BRIE 2 du 10/10/2026.**

La Commission prend note du rapport de l'arbitre officiel concernant le temps de jeu de la rencontre.
Elle rappelle que le club de PARIS ACASA FUTSAL a sollicité un temps de jeu en 2x20mn avec arrêt du chrono qui doit s'appliquer toute la saison pour les rencontres à domicile.
Elle invite le club à prendre ses dispositions pour ses prochaines rencontres de championnat à domicile et rappelle les préconisations d'usage en cas d'absence de table de marque (extrait du règlement du championnat Régional Futsal Seniors) :

*Directives à appliquer en cas de panne du chronométrage :*
*En cas de panne du système de chronométrage avant ou pendant la rencontre, le dirigeant licencié du club recevant qui assure la fonction de chronométreur sera chargé de chronométrer l'intégralité du match ou le restant de la période à l'aide d'un chronomètre manuel, en arrêtant celui-ci à chaque fois que le ballon n'est plus en jeu et en le redémarrant à chaque fois qu'il est à nouveau remis en jeu, et ceci, jusqu'à la fin de la période de jeu en cours.*
*Cette procédure devra être respectée indépendamment du moment auquel survient la panne et indépendamment de la période de jeu.*
*Enfin, elle sera également appliquée en cas de panne du système de chronométrage avant le début de la rencontre. L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un(e) dirigeant(e) licencié(e) et inscrit(e) sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométreur.*
***Cette directive implique qu'un club ayant sollicité de jouer en 2x20mn avec arrêt du chronomètre aura obligation de jouer ses rencontres sous ce format même en cas de panne de la table de marque avant ou pendant la rencontre.***
*Les arbitres officiels confrontés à ce type de recours sont invités à le signaler dans leur rapport.*

*Cas particulier Si le jour du match un seul arbitre officiel est présent (absence du 2ème arbitre officiel initialement désigné), la rencontre se déroulera obligatoirement en 2x30mn sans arrêt du chronomètre.*

## COUPE NATIONALE FUTSAL FEMININ

**Tour n°2 :**

**79690760 EVASION URBAINE SPORT / PARIS FUTSAL du 11/10/2026.**
Lecture de la Feuille de Match et du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé d'EVASION URBAINE SPORT.

**79690751 GENTILLY AC / SPORT ETHIQUE LIVRY du 10/10/2026.**
Lecture de la FMI – forfait non avisé de SPORT ETHIQUE LIVRY.

## CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ

**Régional 1**

**55703127 PARIS 18 UNITED 1 / BONDY CECIFOOT 1 du 29/09/2026.**
La Commission prend connaissance des courriels de:

- PARIS 18 UNITED indiquant une erreur de saisie du résultat du match sur la FMI score saisi 4-3 au lieu de 5-4.
- L'arbitre officiel indiquant ne pas se souvenir du résultat de ce match.

Par ces motifs,
S'en tient aux informations officielles saisies sur la FMI et rappelle à PARIS 18 UNTIED qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI avant de signer les formalités d'après match.

Transmis à la CRA pour suite éventuelle à donner.

**Régiona3**

**Poule A**
**Courriel de JS PARIS 10 – 564571.**
La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

**79580657 VITRY ASC 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 du 29/09/2026.**
Lecture du courriel de VITRY ASC indiquant que la FMI n'a pas été utilisée et qu'une feuille de match papier a été réalisée mais que celle-ci a été égarée.
La Commission précise qu'elle ne pourra pas entériner un résultat sans document officiel.
Elle invite le club à poursuivre ses recherches et à transmettre le document.

**Poule B**
**79581635 PARIS FUTSAL 1 / BOURGET AMBITION FC 1 du 25/10/2026.**
La Commission invite le club de PARIS FUTSAL à transmettre le nom du gymnase de repli pour ce match accompagné du justificatif de mise à disposition du propriétaire des installations.
Etant précisé :

- Que ce match ne peut pas être inversé dans le gymnase de l'adversaire (le gymnase de repli devant être neutre).

Qu'il est possible de choisir une autre date dans la même semaine de compétition sous réserve d'un délai de prévenance de minimum 7 jours à partir de la nouvelle date proposée.

## Feuilles de match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**2ème et dernier rappel :**
R2 - 55703220 SPORT ETHIQUE LIVRY 1 / SPORTING CLUB PARIS 2 du 03/10/2026.
La Commission prend note du courriel de SPORTING CP indiquant le résultat du match 1-13 en leur faveur mais reste en attente de la feuille de match de la part de SPORT ETHIQUE LIVRY.

## CRITERIUM REGIONA U18 FUTSAL FEMININ

**Liste des équipes engages.**

La Commission demande aux équipes ayant le statut en attente confirmation de bien vouloir faire un retour sur leur volonté d'engager une équipe.
Date butoir du retour le 19/10/2026.

| | District | AFF | Equipes | statut de l'engagement |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 75 | 540531 | SPORTING CLUB PARIS 1 | confirmé |
| 2 | 94 | 552645 | BORDS DE MARNE FUTSAL 1 | confirmé |
| 3 | 95 | 580882 | MARCOUVILLE CITY CP 1 | confirmé |
| 4 | 95 | 510506 | ENT. GONESSE / SPORTIFS DE GARGES | en attente confirmation |
| 5 | 95 | 551988 | CERGY PONTOISE F.C. 1 | en attente confirmation |
| 6 | 95 | 560866 | COMBO FUTSAL 1 | en attente confirmation |
| 7 | 93 | 564218 | ACADEMIE FUTSAL ROMAINVILLE | en attente confirmation |

## COUPE NATIONALE U18 FUTSAL

**Tour n°1 :**

**79690548 ROMAINVILLE AF 93 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 17/10/2026.**
La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/10/2026 ayant décidé de suspendre l'équipe U18 de l'ACADEMIE FUTSAL ROMAINVILLE 93 du Championnat U18 Futsal à titre conservatoire jusqu'à décision à intervenir : par conséquent, cette équipe est retirée de cette Coupe ou retire le match de l'agenda dans l'attente d'une décision de la Commission Régionale de Discipline.

## CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL

**Régional 1**

**55702775 PARIS 18 FUTSAL 1 / PARIS FUTSAL 1 du 10/10/2026.**
Match non joué – terrain impraticable suite à une fuite d'eau.
Ce match est reporté au samedi 24/10/2026.

**55702772 PARIS XIV FUTSAL 1 / LA CUATRO FUTSAL 1 du 11/10/2026.**
Lecture de la FMI – forfait non avisé de LA CUATRO FUTSAL.

**Régional 2**

**Poule A**

**55702876 SPORT ETHIQUE LIVRY 1 / LES ETOILES DE MOUSSY 1 du 14/11/2026.**

La Commission prend note des courriels de SPORT ETHIQUE LIVRY et de la Mairie de LIVRY GARGAN indiquant l'indisponibilité du gymnase.
La Commission inverse les matchs Aller/retour :
Match Aller : 55702876 LES ETOILES DE MOUSSY 1 / SPORT ETHIQUE LIVRY 1 le samedi 14/11/2026.
Match retour : 55702916 SPORT ETHIQUE LIVRY 1 / LES ETOILES DE MOUSSY 1 le 06/03/2027.

La Commission invite LES ETOILES DE MOUSSY à l'informer en cas d'indisponibilité de leur gymnase le 14/11/2026.

De plus, la Commission invite le club de SPORT ETHIQUE LIVRY à modifier l'horaire du coup d'envoi de la rencontre de son équipe Seniors 2 (SPORT ETHIQUE LIVRY 2 / DINAMIK BOND) prévue à 14h45 le samedi 06/03/2027.

**Poule B**

**55703044 AVICENNE ASC 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du 10/10/2026.**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Pontoise et reporte le match au samedi 31/10/2026.

**55703059 B2M FUTSAL 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 05/12/2026.**

Réception du courriel de B2M FUTSAL – ce match se déroulera au gymnase de la Gaité à le PERREUX SUR MARNE.

**Régional 3**

**Poule A**

**Situation de MEDEMA AIDE – 564506**

La Commission,
Considérant que le club n'a aucune licence d'enregistrée à ce-jour,
Considérant que 2 journées de championnat se sont déroulées,
Par ces motifs,
Retire cette équipe du championnat.
Copie de la présente décision transmise à la C.R.P.M.E.

**Poule B**

**79584222 GENTILLY AC 1 / PARIS ACASA FUTSAL 2 du 10/10/2026.**

Lecture du courriel de GENTILLY AC – forfait avisé – 3ème forfait entraînant le forfait général de cette équipe.

**Poule C**

**Situation de ROMAINVILLE AF 93 – 564218**

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/10/2026 ayant décidé de suspendre l'équipe U18 de l'ACADEMIE FUTSAL ROMAINVILLE 93 du Championnat U18 Futsal à titre conservatoire jusqu'à décision à intervenir : par conséquent, elle retire de l'agenda toutes les rencontres de cette équipe jusqu'à décision à intervenir.

**79584354 COMBO FUTSAL 1 / ILE ST DENIS AFC 2 du 10/10/2026.**

En l'absence de gymnase de repli ; la Commission donne match perdu par pénalité à COMBO FUTSAL (-1pt ; 0 but) – gain du match ILE ST DENIS AFC (3pts ; 0 buts).

Par conséquent, la sanction est décalée sur les 2 prochains à domicile

**79584363 COMBO FUTSAL 1 / LA COURNEUVE AS 1 du 14/11/2026**
**79584373 COMBO FUTSAL 1 / ALMATY BOBIGNY FUTSAL 2 du 28/11/2026.**
Elle invite le club de COMBO FUTSAL à proposer son gymnase de repli pour ces 2 matchs en dehors de la VILLE de SARCELLES.
La Commission rappelle :

- Que ces matchs ne peuvent pas être inversés dans le gymnase de l'adversaire (le gymnase de repli devant être neutre).
- Qu'il est possible de choisir de fixer ce match au dimanche du même week-end sous réserve d'un délai de prévenance de minimum 7 jours à partir de la nouvelle date proposée.

De plus, la Commission transmet à la Commission régionale de Discipline concernant la demande particulière de COMBO FUTSAL.

**Poule D**
**79584486 AVICENNE ASC 2 / MARCOUVILLE CITY CP 2 du 10/10/2026.**
La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Pontoise et reporte le match au samedi 31/10/2026.

## Feuilles de match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1er rappel :**
R3/B | 79584220 SAINT MAURICE AJ 21 / BFC 21 du 10/10/2026.
R3/C | 79584351 ABF 22 / DINAMIK BONDY FUTSAL 21 du 10/10/2026.

## CHAMPIONNAT REGIONAL U16 FUTSAL

**Poule A**
**Situation de MEDEMA AIDE – 564506**
La Commission,
Considérant que le club n'a aucune licence d'enregistrée à ce-jour,
Considérant que 3 journées se sont déroulées,
Par ces motifs,
Retire cette équipe du championnat.

**Poule C**
**79583302 CPS 10 1 / BAGNOLET FC 1 du 17/10/2026.**
Demande de CPS 10 pour avancer le coup d'envoi à 12h30 au gymnase Jean verdier à PARIS.
Accord de la Commission sous réserve l'accord de BAGNOLET FC à transmettre au plus tard le vendredi 16/10/2026 – 12h00.

**Poule D**
**79583465 MFS 1 / SOFA 93 1 du 11/10/2026.**
Lecture de la Feuille de Match – forfait non avisé de SOFA 93.

**79583469 ARTISTES FUTSAL 1 / ASS NOISEENNE 1 10/10/2026.**
Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé de l'ASS NOISEENNE.

**Poule F**
**79585054 AVICENNE ASC 1 / MARCOUVILLE CITY CP 2 du 10/10/2026.**
La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Pontoise et reporte le match au samedi 31/10/2026.

## Feuilles de match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**2ème et dernier rappel :**

Poule E - 79583553 MARCOUVILLE CITY CP 21 – FCVLB 21 du 03/10/2026.
La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport précisant le résultat du match et les éventuels avertissements.

**1er rappel :**

Poule A | 79582835 SAINT MAURICE AJ 1 / DIAMANT FUTSAL 1 du 10/10/2026.
Poule C | 79583251 EVASION URBAINE SP. 2 / ROSNY FUTSAL CLUB 1du 10/10/2026.